

Image not found or type unknown



Donation partage: toute propriété

Par **bonnemine**, le **28/03/2010** à **16:26**

Bonjour, mon mari souhaite vendre un terrain dont sa mere lui a donné en donation partage avec sa soeur il est écrit en toute propriété mais on a dit que pour vendre ce terrain il lui fallait l'accord de sa soeur et de sa mere est ce vrai??? nsi oui peut on le louer sans leur autorisation? et pour le terrain de sa soeur qu'elle a eu aussi en meme temps peut elle le vendre sans notre accord? ou faire construire dessus sans notre accord? merci cordialement bonnemine